



RÈGLEMENT 21-529

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

PROJET DE RÈGLEMENT 21-529

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 21-529 de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 21-529 intitulé :

RÈGLEMENT 21-529 SUR L'OCCUPATION ETL'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

2. Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. L'objet du projet de règlement 21-529 est a pour but d'imposer un délai, de sévir ou de rendre obligatoire des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien sur des bâtiments en état de vétusté ou de délabrement.. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation vidéo du projet qui sera accessible en ligne à compter du 11 février 2021.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 21-529 entre le 17 février 2021 et le 3 mars 2021, soit par courriel à dg@stemariemadeleine.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires– Projet de règlement 21-529

Service de l'urbanisme / à l'attention de l'inspecteur

3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine, Québec J0H 1S0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

3. Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

4. Le premier projet de règlement 21-529 peut être consulté en ligne au <https://sainte-marie-madeleine.ca/> ou en communiquant avec le service d'urbanisme par courriel à urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca ou par téléphone au numéro (450) 795-6272 poste 105, en précisant le numéro du règlement concerné, afin d'obtenir toute information complémentaire.

Sainte-Marie-Madeleine, ce 17^e jour de février 2021.

**PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is positioned above the printed name.

Michel Morneau, urb. OMA
Directeur général



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie dans le bulletin municipal et aux deux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat en ce 17^e jour de février 2021

Michel Morneau, urb
Directeur général